

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du

## SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE PLAISANCE

Le Jeudi 09 AVRIL 1992, à 18 heures,

Sur convocation adressée à chacun d'eux en recommandé avec accusé réception,  
se sont réunis :

**les copropriétaires de l'immeuble 34/36 route de Woippy dite résidence PLAISANCE  
à 57000 METZ.**

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par les copropriétaires en séance.

L'assemblée procède à la composition de son bureau :

**Président : Monsieur PIERRET A.**

**Scrutateur : Monsieur VAUCHER J.C.**

**Secrétaire : Mademoiselle L.BORELLA, représentant la Société BROXER HABITAT, syndic.**

La feuille de présence permet de constater que 50 copropriétaires , totalisant 50378èmes sur 100000èmes  
sont présents ou représentés.

\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- 1 - Examen et approbation des comptes arrêtés au 31.12.91 et quitus au Syndic pour sa gestion  
(diffusés par pli séparé)**
- 2 - Renouvellement du mandat de syndic de la Société BROXER HABITAT.  
Modalité consultation des comptes, montant des marchés pour lesquels la consultation du Conseil Syndical est  
obligatoire.**
- 3 - Renouvellement du Conseil Syndical**
- 4 - Approbation du budget prévisionnel 1992**
- 5 - Pose d'un dallage à l'avant de l'immeuble en remplacement des cailloux**
- 6 - Administration générale immeuble**

**1 - Examen et approbation des comptes arrêtés au 31.12.91 et quitus au syndic pour sa gestion.**

Après vérification des comptes et explication du Syndic, l'assemblée générale approuve le décompte des charges arrêté au 31.12.91, et donne quitus au Syndic pour sa gestion.

**2 -Renouvellement du mandat du Syndic de la Société BROXER HABITAT**

**Modalité consultation des comptes, montant des marchés pour lesquels la consultation du Conseil Syndical est obligatoire.**

L'assemblée générale renouvelle la société BROXER HABITAT dans ses fonctions de Syndic pour une durée d'une année, c'est à dire jusqu'à l'assemblée ayant à statuer sur les comptes arrêtés au 31.12.92.

**3 - Renouvellement du Conseil Syndical**

Les membres du Conseil sont renouvelés dans l'intégralité soit :

Mme KALODZI - Mme OLIVER - Mme VAUCHER  
Mme WECHTLER - Mr CLEMENT - Mr PIERRET -  
Mr GUELMINGER - Mr PIGNON - Mr RETTER - Mr CLAUDE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

**4 -Approbation du budget prévisionnel 1992**

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel de l'exercice 1992 s'élevant à la somme de Frs :  
1 325 954.55 à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

**5 -Pose d'un dallage à l'avant de l'immeuble en remplacement des cailloux.**

Ce projet sera rediscuté à la prochaine Assemblée Générale.

**6 -Administration Générale de l'immeuble**

- Une salle de réunion sera aménagée à l'intérieur de l'immeuble par les membres du CS.
- BROXER HABITAT adressera une note aux occupants pour le rappel de certaines règles.
- Des portes seront installées dans les caves de l'entrée 36 avec serrure.
- Un cendrier sera posé à l'arrière du bâtiment n° 36 et un dans l'entrée du n° 34.
- Une trentaine d'autocollants seront commandés avec l'inscription "INTERDICTION de STATIONNER".

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président de séance :

Monsieur PIERRET

Le Secrétaire de Séance :

Mademoiselle L BORELLA